

2016-01-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centrale des crédits aux particuliers: évolutions importantes en 2015

A la fin 2015, la Centrale recense 6 231 065 emprunteurs et 11 248 748 crédits, ce qui représente une légère diminution de 0,7 % par rapport à 2014.

Au cours de l'année, 1 671 074 nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés, une évolution marquée par la forte hausse du nombre de crédits hypothécaires. Ce phénomène s'explique par les taux d'intérêt particulièrement bas, qui ont amené un grand nombre d'emprunteurs à refinancer leur crédit hypothécaire. Il est à noter qu'un refinancement "interne" auprès du même prêteur est enregistré dans la Centrale comme un nouveau crédit. C'est surtout durant le premier semestre de 2015 que l'octroi de crédits hypothécaires a été important. Dans la seconde partie de l'année, par contre, un recul net quoique progressif laisse présager la fin de la vague de refinancement. Finalement, ce sont 621 326 nouveaux crédits hypothécaires qui ont été enregistrés en 2015, soit 40 % de plus qu'en 2014 et même deux fois autant qu'en 2013.

En outre, 596 621 nouveaux prêts à tempérament (+ 17,2 %) ont été enregistrés. Le nombre de nouvelles ouvertures de crédit et celui des ventes à tempérament affichent quant à eux une baisse respective de 7,1 % et 16,4 %.

Au cours de l'année écoulée, 161 931 nouveaux retards de paiement ont été enregistrés à la Centrale. Cette augmentation de 4,4 % est due exclusivement à l'accroissement des nouveaux défauts de paiement dans les ouvertures de crédit (+ 9,5 %). L'explication se trouve en partie dans le fait qu'une nouvelle réglementation légale est entrée en vigueur en 2013, qui concerne le délai dans lequel le montant total à rembourser doit être payé (délai de zérotage). En conséquence, le délai de zérotage relativement fréquent de 30 mois a expiré en 2015 entraînant à son tour une augmentation du nombre de défauts de paiement. Par contre, pour la deuxième année consécutive, le nombre de nouveaux défauts de paiement concernant les prêts à tempérament et les crédits hypothécaires est en baisse, et pour cette dernière forme de crédit en particulier, il s'agit d'une chute marquée de 10 %.

A la fin 2015, la Centrale compte 547 515 contrats défaillants en cours (+ 4,7 %). Le pourcentage de défauts de paiement passe de 5,8 % à 6,2 % pour les crédits à la consommation mais reste stable à 1,2 % en ce qui concerne les crédits hypothécaires. Le montant moyen de l'arriéré s'élève à 5 758 euros pour un crédit à la consommation et à 40 454 euros pour un crédit logement.

Le nombre de procédures en cours en règlement collectif de dettes a augmenté de 0,6 % en 2015, pour atteindre 97 636 dossiers. Les tribunaux ont communiqué 15 877 nouveaux dossiers (- 9,5 %).

Le nombre de consultations par les prêteurs a augmenté de 10,8 % en 2015, pour s'établir à 8,8 millions. Ceci correspond à une moyenne de 33 241 consultations par jour ouvrable. La hausse est en grande partie la conséquence du nombre important de refinancements de crédits hypothécaires, dans la mesure où la Centrale doit être consultée préalablement à tout octroi de crédit. Dans 6,2 % des cas, la personne sur qui portait la consultation était enregistrée pour un défaut de paiement et/ou un règlement collectif de dettes.

Enfin, les consommateurs souhaitant connaître leurs données personnelles ont quant à eux effectué 259 529 consultations.

Le rapport statistique de la Centrale des crédits aux particuliers est disponible sur le site web de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).